



# Grand Pré

PARC  
HISTORIQUE  
NATIONAL



Ministère des affaires indiennes et du Nord canadien

DIVISION DES LIEUX HISTORIQUES  
CANADIENS  
DIRECTION DES PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES

Publié avec l'autorisation de  
l'honorable Jean Chrétien, C.P., député, B.A., LL. L.,  
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

---

L'Imprimeur de la Reine  
Ottawa, 1969

## Historique du parc de Grand-Pré

# HISTORIQUE

## du parc de Grand-Pré

La construction du parc de Grand-Pré et de ses successives élargissements eurent lieu en 1904, lorsque l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse adopta une loi visant à réserver les terrains de ce village qui se rattachent à l'école catholique. Le terrain concerné est ce que l'on croyait être l'emplacement de l'ancienne école catholique appartenant à J. F. Mac'Neil, de Wellfleet, qui descendait en ligne directe d'une des familles écossaises d'Acadie. En 1937, le député Dominion Arthur Robson fit l'acquisition de l'emplacement de quatre acres qui comprennent le parc actuel.

Pendant qu'il en était propriétaire, le Dominion Arthur Robson décida d'élargir le terrain du parc. Grâce aux travaux d'architecture et d'aménagement qu'elle y réalisa, les habitants des environs et les visiteurs peuvent se représenter l'aspect et l'atmosphère propres à la région de l'époque. Il fut planté des papayers près des vignes maïs qui, parait-il, étaient déjà au temps des premiers Acadiens, et un magnifique verger de pommes situés à l'ouest de la Chapelle du couvent accolés aux visiteurs.

## Historique du parc de Grand-Pré



La conservation du parc de Grand-Pré et de ses souvenirs historiques remonte à 1908, lorsque l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse adopta une loi visant à sauvegarder les endroits de ce village qui se rattachaient à l'histoire acadienne. Le terrain entourant ce que l'on croyait être l'emplacement de l'ancienne église acadienne appartenait à J.-F. Herbin, de Wolfville, qui descendait en ligne directe d'une des familles expulsées d'Acadie. En 1917, la compagnie *Dominion Atlantic Railway* fit l'acquisition de l'étendue de quatorze acres que comprend le parc actuel.

Pendant qu'elle en était propriétaire, la *Dominion Atlantic Railway* s'appliqua à rehausser la beauté du parc. Grâce aux travaux d'amélioration et d'embellissement qu'elle y exécuta, les habitants des environs et les touristes purent se représenter l'aspect et l'atmosphère propres à la région des Mines. Elle fit planter des peupliers près des vieux saules qui, paraît-il, existaient déjà au temps des premiers Acadiens, et un moderne verger de pommes situé à l'ouest de la Chapelle du souvenir rappelle aux visiteurs



les beaux vergers que possédaient les anciens habitants de l'endroit. Plusieurs sortes d'iris et un nombre remarquable de plantes phanérogames et d'arbrisseaux indigènes croissent dans le parc. Une roseraie et un étang planté de nénuphars complètent le décor, lequel s'harmonise tant avec la beauté gracieuse du monument d'Évangéline et de la Chapelle du souvenir qu'avec le pittoresque du « puits d'Évangéline » avec sa bascule en bois.

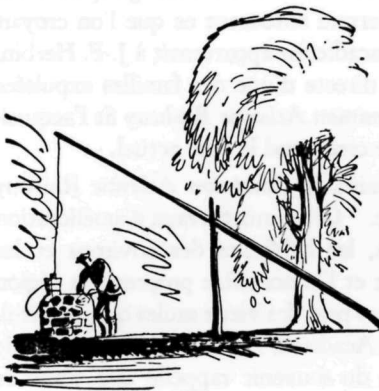
La statue d'Évangéline a été coulée en bronze à Paris par Philippe Hébert, sculpteur canadien de marque et descendant direct de l'une des premières familles acadiennes venues s'établir à Port-Royal. Hébert conçut le modèle de cette statue en 1918 et 1919, mais il mourut avant d'en avoir achevé l'exécution; son fils, Henri, termina le travail et la statue fut dévoilée à Grand-Pré le 29 juillet 1920, par Lady Burnham. Cette statue présentée par la *Dominion Atlantic Railway*, constitue une œuvre d'art remarquable. Vue de côté, elle représente une Évangéline jeune fille, mais à mesure qu'on en fait le tour le visage de l'héroïne prend graduellement un aspect vieilli et attristé.

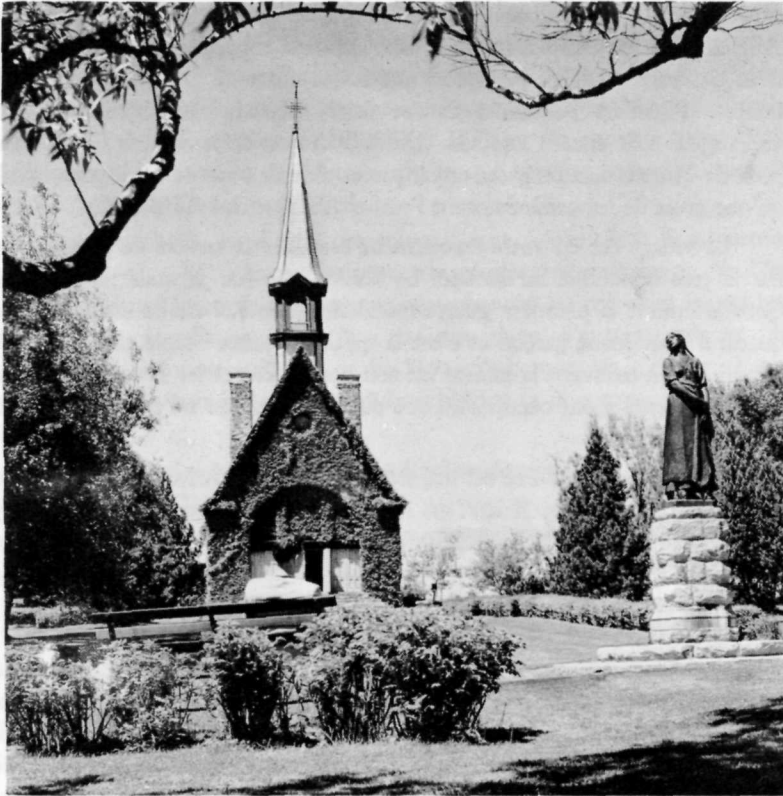
L'église actuelle du village de Grand-Pré, en Nouvelle-Écosse, est le symbole des Acadiens. Le terrain sur lequel elle s'élève a été offert aux Acadiens par la *Dominion Atlantic Railway*. Par ses lignes traditionnelles, elle reflète l'architecture française du milieu du dix-huitième siècle, et perpétue le souvenir de l'église primitive de Saint-Charles. Elle a été construite par la Société l'Assomption au cours d'une période de huit ans. Sa pierre angulaire a été bénite en 1922 et l'extérieur de l'église a été terminé en 1923. En 1930, on achevait l'intérieur de la chapelle et l'on ouvrait au public les portes de ce musée historique.

Le premier don reçu pour cette chapelle a été une statue de la Madone de l'Assomption, patronne des Acadiens; cette œuvre d'art avait été exécutée sur commande à Padoue, en Italie, spécialement pour les Acadiens. La Chapelle du souvenir n'a jamais servi au culte. Elle est utilisée comme musée historique et contient des collections typiques de souvenirs indiens et acadiens, dont certains ont été recueillis par J.-F. Herbin, éminent historien et poète de l'Acadie, et ancien propriétaire des terrains qui

constituent maintenant le parc de Grand-Pré. La collection du Musée comprend des cartes, des portraits et des documents historiques relatifs aux Acadiens, ainsi que des souvenirs historiques des premiers colons de la Nouvelle-Angleterre qui vinrent s'établir dans la région des Mines.

«Évangéline», œuvre littéraire écrite à la mémoire des Acadiens, restera gravée dans les esprits; elle a pour auteur le poète américain





Henry Wadsworth Longfellow, qui l'a composée de 1845 à 1847. L'héroïne de Longfellow est un personnage fictif qui n'a existé que dans l'imagination du poète, mais elle est décrite d'une façon si vivante que bien des gens ont pensé qu'il s'agissait d'une histoire vécue. Le récit de Longfellow, en plus d'être très vraisemblable et de dépeindre en termes fort émouvants la tragédie de l'expulsion des Acadiens, est une épopée fondée sur cet événement dramatique de l'histoire du Canada. Le poème est un hommage à l'esprit de détermination et d'abnégation de l'être humain et il a comme cadre l'odyssée des Acadiens exilés de leur pays.

Le «puits d'Évangéline» est un vieux puits qui se trouvait sur les lieux lorsque les colons anglais vinrent occuper les terres laissées par les Acadiens, et que l'on a restauré.

A l'est de la Chapelle du souvenir se trouve ce que l'on suppose être l'emplacement de l'ancien cimetière des Acadiens. L'endroit est marqué d'une croix de pierre érigée par Herbin lorsque le parc lui appartenait. Après la mort d'Herbin, les Acadiens ont apposé à la croix des plaques commémorant le souvenir de cet historien de l'Acadie.

Dans le village de Grand-Pré, on peut voir d'autres bâtiments d'intérêt historique: l'église des Covenantaires, par exemple, qui a été

construite à la fin du dix-huitième siècle par les cultivateurs de la Nouvelle-Angleterre. Ce temple, situé sur une colline à l'intérieur du village, contient des bancs d'église fermés et une haute chaire, à la mode de l'ancien temps. Plusieurs bâtiments datant de la période de colonisation par les Anglais sont encore intacts. Un mille à l'est de la gare de Grand-Pré, près de Horton-Landing, on remarque encore des traces de digues, ainsi qu'une croix de fer commémorant l'embarquement des Acadiens.

Le village est en outre étroitement associé aux années de jeunesse de feu le très honorable sir Robert L. Borden qui fut premier ministre du Canada durant la première guerre mondiale. Sir Robert habita ce village quand il était jeune garçon et c'est là qu'il fréquenta l'école primaire. A Grand-Pré se trouvent la maison de son grand-père et les deux habitations que ses parents y ont occupées, l'une où sir Robert est né et l'autre où il a passé son enfance.

Le parc de Grand-Pré est maintenant érigé en parc historique national. Cédé au gouvernement fédéral en 1957 par la *Dominion Atlantic Railway* et la *Société l'Assomption*, il rappelle l'un des chapitres les plus attachants de notre histoire.

## LES ACADIENS

On désignait sous le nom d'Acadie les parties de la colonie de la Nouvelle-France qui forment aujourd'hui les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard, ainsi que certaines parties de la province de Québec et de l'État du Maine. Ses frontières n'ont jamais été déterminées de façon à satisfaire les exigences juridiques des Anglais ni des Français et cette question a été une cause de conflit entre les deux puissances.

Le premier établissement d'importance en Acadie a été celui de Port-Royal fondé en 1605. Abandonné en 1607, il fut reconstruit trois ans plus tard, pour être ensuite attaqué et détruit par les Anglais en 1613. Port-Royal servit par la suite pendant une courte période d'emplacement à une petite colonie écossaise. En 1632, Port-Royal et l'Acadie tout entière étaient rendus à la France, mais pour retomber une fois de plus aux mains des Anglais en 1654. De nouveau rendue à la France en 1667, la colonie fut assiégée cinq fois au cours des quarante années qui suivirent et tomba définitivement aux mains des Anglais en 1710.

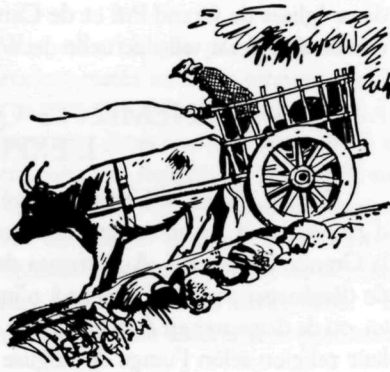


Quelques colons français étaient bien restés en Acadie après la destruction de Port-Royal en 1613; mais ils menaient une existence précaire dans les bois; ils étaient trappeurs et coureurs de bois. Les Acadiens descendent en majeure partie des colons français qui sont venus en Nouvelle-Écosse durant la période comprise entre 1632 et 1651, et étaient originaires de la Saintonge, du Poitou et de l'Aunis (région qui entoure le fameux port de La Rochelle) en France occidentale.

Jusqu'en 1671, la plupart des colons français cultivaient le sol autour de Port-Royal. Mais les meilleures terres arables des environs de l'établissement français furent bientôt toutes occupées par les colons et les soldats libérés. La population croissante essaima dans d'autres endroits du territoire qui forme aujourd'hui la Nouvelle-Écosse, et c'est ainsi que la région avoisinant le bassin des Mines devint le plus prospère établissement de l'Acadie.

Le bassin des Mines fut d'abord colonisé vers 1675. Un riche cultivateur de Port-Royal, Pierre Terriau, accompagné de Claude et Antoine Landry et de René LeBlanc, vinrent se fixer sur les bords de la rivière des Habitants. Ils furent suivis d'autres colons dont l'ambition était d'exploiter les riches terrains marécageux de la région des Mines et de ses rivières à marée, loin de la menace de guerre qui planait constamment sur Port-Royal ou de si nombreux conflits s'étaient déroulés. Les premières familles portaient les noms de Mélanson, Aucoin, De la Boue, La Roche, Pinet, Terriau, Rivet, Boudrot, Hébert, Landry et Le Blanc.

A l'exemple de leurs ancêtres qui avaient cultivé la terre dans des endroits marécageux en France, les Acadiens asséchèrent des milliers d'acres de riche terrain demeuré inculte sous les eaux des marées. Au prix de grands travaux, ils construisirent des digues ou *aboiteaux* pour empêcher la mer de submerger les terres à marée haute. Les aboiteaux étaient des murailles faites d'arbres entiers, et dont on avait soigneusement bouché les interstices avec de l'argile molle. Placées aux endroits où la mer empiétait sur les marécages, les digues empêchaient l'entrée de l'eau de la mer à marée haute, tandis que les vannes de décharge du centre permettaient aux eaux des marécages de s'écouler à marée basse.



Ces travaux de mise en valeur se poursuivirent lentement mais sans relâche. En 1685, les Mines avaient une population de 57 habitants et l'on y trouvait 83 acres de terrain en culture. Dix ans plus tard, on y comptait 300 habitants et 360 acres de culture. En 1755, année de l'expulsion, il y avait au moins 10,000 Acadiens en Nouvelle-Écosse. Les principaux établissements étaient Annapolis (maintenant Annapolis-Royal), les Mines



sur la rive sud du bassin des Mines, Piziquid (maintenant Windsor), Cobequid (maintenant Truro) et Beaubassin (près d'Amherst).

La région des Mines devint une contrée agricole productive grâce au labeur patient et acharné des Acadiens. Les terres de ces derniers étaient constituées en grande partie de marécages; on y cultivait du blé, du seigle, de l'avoine, des pois, du lin et du foin. Le foin et les herbes salines qui croissaient dans les marais non endigués suffisaient amplement à l'alimentation du bétail et de nombreux cultivateurs acadiens possédaient des troupeaux considérables de bêtes à cornes, de moutons et de porcs. De beaux vergers de poires, de prunes, de cerises et de pommes croissaient dans les hautes terres; des saules, rejetons de sujets apportés de France, poussaient partout en rangs réguliers et donnaient à la campagne un cachet distinctif.

Les Acadiens de l'époque étaient des gens aux habitudes simples. Séparés depuis plus d'un siècle de la France, leur mère patrie, ils avaient accepté de bon cœur l'Acadie comme leur vraie patrie. Durant l'été ils construisaient et entretenaient les digues et poursuivaient activement leurs travaux agricoles; en hiver, ils coupaient du bois de construction, du bois de chauffage et des poteaux de clôture, ou s'adonnaient au piégeage et à la chasse. Les femmes cardaient, filaient et tissaient la laine, le lin et le chanvre. Aussi souvent que le permettaient les circonstances, ils se réunissaient joyeusement chez l'un ou chez l'autre pour chanter, danser ou raconter des histoires. Entièrement satisfaits de leur vie toute simple, ils étaient toujours prêts à échanger une plaisanterie, à bavarder avec un ami ou à offrir gracieusement l'hospitalité à un étranger de passage.

Les Acadiens vivaient tous sur un pied d'égalité, soumettant à l'arbitrage des plus anciens colons ou du prêtre les différends qui pouvaient surgir au sein de la collectivité. Ils étaient très attachés à leur foi; les deux églises de Grand-Pré et de Canard (établissement acadien situé à peu de distance de la ville actuelle de Wolfville) faisaient leur fierté.

## LES ÉVÈNEMENTS QUI CONDUISIRENT À L'EXPULSION

Par le Traité d'Utrecht signé en 1713, toute la colonie française d'Acadie, sauf ce qu'on appelle maintenant l'île du Cap-Breton, passait à la Grande-Bretagne. Aux termes du Traité, les Acadiens avaient le droit de déménager avec leurs biens à n'importe quel endroit dans un délai d'un an, ou de demeurer en Acadie comme sujets britanniques «libres de pratiquer leur religion selon l'usage de l'Église de Rome, en autant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne».

Les Acadiens décidèrent de partir plutôt que de prêter le serment d'allégeance à la reine Anne de Grande-Bretagne, mais leur projet ne fut pas mis à exécution à cause de diverses complications. Durant l'été de 1713, après avoir examiné l'établissement français de l'île du Cap-Breton, ils décidèrent qu'il serait fort peu pratique pour eux de quitter leurs fermes prospères des Mines pour aller habiter des terres de qualité inférieure et

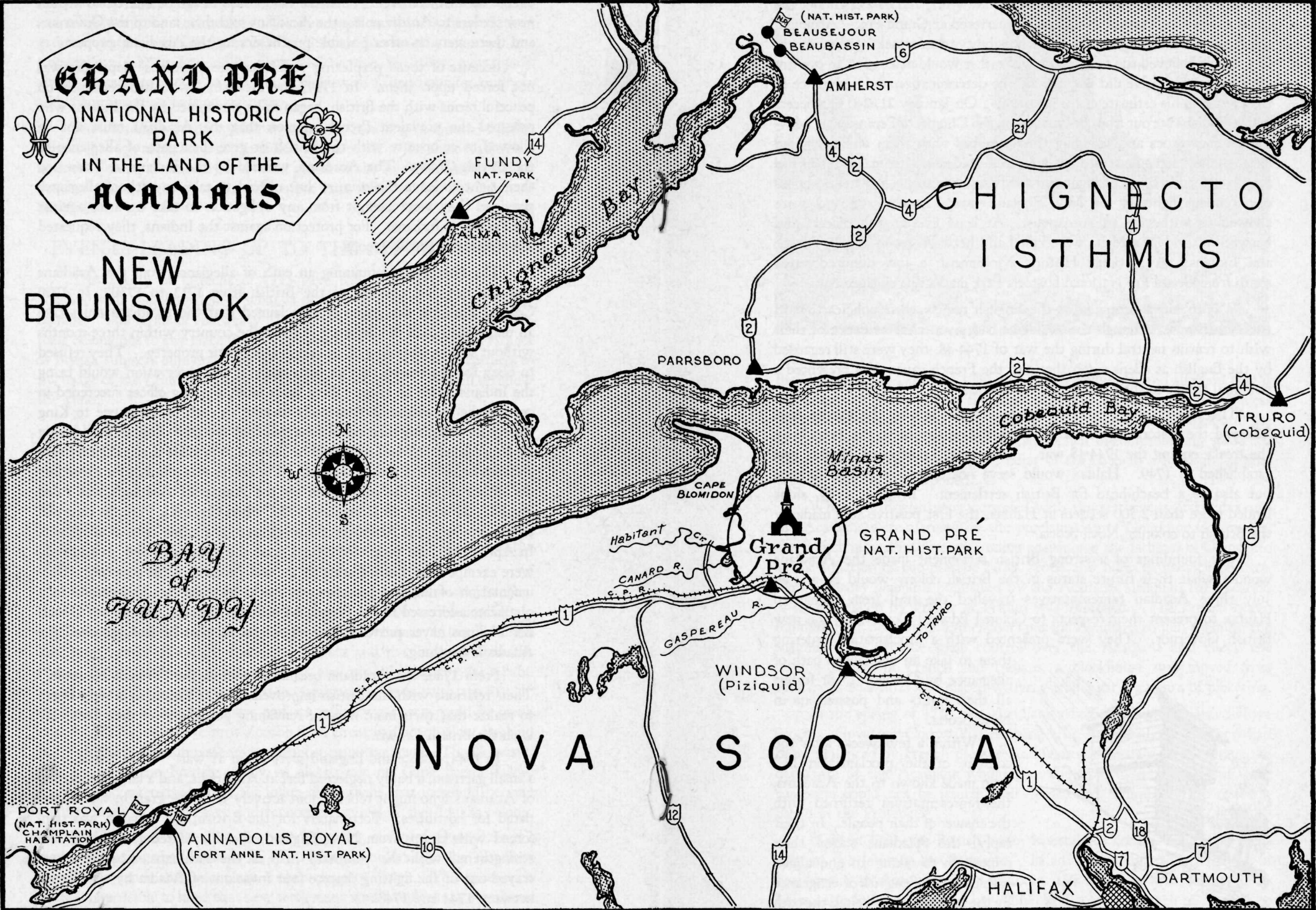
non encore défrichées au Cap-Breton. Cependant, ils déclarèrent qu'ils quitteraient l'Acadie au prix de n'importe quel sacrifice personnel s'ils étaient forcés de prêter le serment de fidélité aux Anglais ou s'ils étaient soumis à des persécutions de nature religieuse ou économique.

Dans l'entretemps, le gouverneur militaire se rendit compte des conséquences embarrassantes qu'aurait ce départ projeté par les Acadiens. La population de la Nouvelle-Écosse était entièrement formée d'Acadiens et d'Indiens francophiles. En quittant la région, les Acadiens emmèneraient avec eux les Indiens et ils conduiraient ailleurs leur bétail. Le pays serait ainsi dépourvu de son industrie agricole, de ses habitants, ainsi que de ses Indiens qui entretenaient un commerce considérable avec les Anglais. La colonie serait donc menacée de ruine économique et la garnison militaire ne pourrait être maintenue qu'à condition d'être ravitaillée par l'Angleterre ou par la Nouvelle-Angleterre, ce qui serait coûteux, ou encore si leur mode d'existence était abaissé au niveau le plus primitif. Le gouverneur comprit également que la colonie française de l'Île-Royale (ou île du Cap-Breton) serait renforcée par l'apport acadien au point de devenir une grave menace à la survivance militaire et économique de la colonie anglaise.

La situation se trouvait encore aggravée du fait que la reine Anne avait donné instruction au gouverneur de la Nouvelle-Écosse de permettre aux Acadiens la vente de leurs terres et de leurs biens s'ils décidaient de partir. Cette concession ne permettait plus d'espérer le remplacement des Acadiens par de nouveaux colons. Dans toutes les colonies anglaises du dix-huitième siècle, on offrait des terres gratuitement à titre d'encouragement. Or, on ne serait plus jamais en mesure d'attirer des colons en Acadie en leur offrant des terres, à moins que les Acadiens ne vendissent les leurs au gouverneur et il n'y avait pas d'autres acquéreurs possibles pour les propriétés des Acadiens.

A cause de ces problèmes épineux, on n'obligea pas les Acadiens à partir. En 1717, ces derniers, qui étaient restés en bons termes avec les Anglais, commencèrent à faire l'objet de menaces de la part des Indiens, qui s'inspiraient de l'opinion répandue parmi les Français, selon laquelle il ne fallait pas que les Acadiens collaborent avec les Anglais ou prêtent le serment d'allégeance à la Couronne britannique. Les Acadiens, tracassés par les Indiens, réitérèrent leur droit de quitter le pays, mais offrirent néanmoins de prêter le serment d'allégeance s'ils étaient exemptés de toute obligation de prendre les armes contre les Français ou les Indiens. Ils demandèrent les services des troupes anglaises pour assurer leur protection contre les Indiens.

L'obtention du serment d'allégeance de la part des Acadiens fut la principale préoccupation des Anglais pendant les années 1713 à 1730. En 1720, le colonel Philipps, qui était alors gouverneur, proclama que les Acadiens devaient prêter le serment d'allégeance sans réserve, ou quitter le pays dans un délai de trois mois sans pouvoir vendre leurs biens, ni en disposer ni les emporter. Ils refusèrent d'obéir parce que le fait de prêter le serment d'allégeance sans réserve leur aurait attiré des ennuis de la part



**GRAND PRÉ**  
NATIONAL HISTORIC  
PARK  
IN THE LAND OF THE  
**ACADIANS**

**NEW  
BRUNSWICK**

**CHIGNECTO  
ISTHMUS**

**NOVA  
SCOTIA**

PORT ROYAL  
(NAT. HIST. PARK)  
CHAMPLAIN  
HABITATION

ANNAPOLIS ROYAL  
(FORT ANNE NAT. HIST. PARK)

Grand  
Pré  
NAT. HIST. PARK

HALIFAX

DARTMOUTH



des Indiens. Cinq ans plus tard, un jeune officier réussit à obtenir que les Acadiens d'Annapolis prêtent le serment d'allégeance au roi Georges en acceptant la condition posée par eux-mêmes: ils seraient dispensés de prendre les armes contre qui que ce soit et pourraient pratiquer leur religion librement et s'en aller ailleurs s'ils le voulaient. L'officier fut réprimandé pour avoir outrepassé son autorité et le serment d'allégeance prêté par les Acadiens d'Annapolis fut déclaré nul. Toutefois, en décembre 1729, le gouverneur Philipps retourna dans la province et les Acadiens d'Annapolis prêtèrent un autre serment. En avril 1730, les habitants des Mines prêtèrent également le serment et furent en outre exemptés, par une promesse verbale du gouverneur, de prendre les armes. Attestation de cette promesse verbale fut faite par deux prêtres acadiens dans un certificat transmis au Ministre français des affaires étrangères, mais le gouverneur Philipps ne fournit jamais de document officiel établissant qu'il avait fait une promesse quelconque aux Acadiens.

A partir de 1730, les Acadiens devinrent connus sous le nom de «Français neutres». Leurs relations avec l'Angleterre s'améliorèrent et ils se rendirent compte, à la longue, que la réalisation de leur espoir le plus cher, celui de demeurer paisiblement sur leurs terres, dépendait de la Couronne britannique.

En 1744, la France et l'Angleterre entrèrent de nouveau en guerre. La Nouvelle-Écosse avec sa faible garnison, son fort d'Annapolis en très mauvais état et sa nombreuse population acadienne susceptible de se rebeller ou de se joindre activement aux Français, n'était pas prête à faire face aux hostilités. Heureusement pour les Anglais, la garnison reçut le renfort de troupes venues de la Nouvelle-Angleterre; le fort délabré fut reconstruit et renforcé grâce à l'aide que fournirent volontairement les Acadiens, et la plupart de ces derniers évitèrent de prendre part au conflit en dépit des quatre invasions que les Français firent en Acadie durant les années 1744 à 1748.

Un des engagements vraiment remarquables de cette guerre fut celui de Grand-Pré les 10 et 11 février 1747. Cinq cents soldats de la Nouvelle-Angleterre sous le commandement du colonel Arthur Noble étaient cantonnés à Grand-Pré. Bien que les Acadiens l'eussent mis en garde contre la possibilité d'une attaque des Français, le colonel Noble ne croyait pas qu'un tel assaut pût se produire, étant donné la température rigoureuse de l'hiver. Dans son appréciation de la situation, il n'avait pas compté avec l'esprit de détermination et l'endurance des Français. Le 21 janvier, 240 Québécois et 20 Indiens partirent de Beaubassin dans





l'isthme de Chignectou. Avancant en raquettes et transportant leurs approvisionnements sur des traîneaux improvisés, ils se frayèrent à grand peine un passage à travers les étendues sauvages pour venir livrer une attaque surprise à la faveur de la nuit et d'une tempête de neige. Après 36 heures de combat acharné, les troupes de la Nouvelle-Angleterre se rendirent et on leur permit de se retirer à Annapolis. Au moins cinq officiers anglais et quelque 60 à 70 soldats furent tués, ainsi qu'une dizaine de Français et d'Indiens. Un monument historique national, situé à quelques centaines de verges au sud du parc historique national de Grand-Pré, marque l'endroit où eut lieu l'engagement.

La guerre en Nouvelle-Écosse força les Anglais à réviser leur attitude à l'égard des Acadiens. Bien que ces derniers eussent donné durant la guerre de 1744-1748 des preuves évidentes de leur désir de rester neutres, ils demeuraient pour les Anglais des étrangers qui sympathisaient avec la cause française et constituaient une menace possible à la sécurité de la Nouvelle-Écosse.

Le sort des Acadiens fut finalement réglé par les événements qui suivirent la restitution aux Français de la forteresse de Louisbourg conformément au traité qui mit fin à la guerre de 1744-1748. On fonda Halifax en 1749 afin de faire contrepoids à Louisbourg. Halifax devait servir non seulement de forteresse aux Anglais, mais également de tête de pont à la colonisation anglaise. En juin 1749, des navires débarquèrent plus de 2,500 colons à Halifax; c'était la première mesure concrète prise par les Anglais pour coloniser la Nouvelle-Écosse.

L'établissement d'une forte colonie anglaise amena les Acadiens à se demander quel serait leur statut ultérieur dans la colonie, et en juillet



trois délégués acadiens se rendirent des Mines à Halifax pour présenter leurs respects au colonel Edward Cornwallis, le nouveau gouverneur anglais. On leur remit une proclamation leur signifiant de prêter le serment d'allégeance sans réserve avant le 15 octobre sous peine de perdre par confiscation tous leurs droits et biens en Nouvelle-Écosse.

Quelques semaines après que les termes de la proclamation eurent été portés à la connaissance des Acadiens, leurs délégués se présentèrent de nouveau avec la réponse de leurs compatriotes. Les Acadiens y affirmaient leur opposition à prêter un serment sans réserve à cause du risque de vengeance de la part des Indiens. Ils rappelaient le serment qu'ils avaient fait au gouverneur Philipps en 1729 et 1730 et déclaraient qu'ils se conformeraient si le gouverneur Cornwallis exigeait d'eux le même serment. A moins que le serment ne les dispensât de prendre les armes contre les Français et les Indiens, ils quitteraient la Nouvelle-Écosse. Leur attitude intransigeante amena Cornwallis à éviter un règlement hâtif de la question du serment et une décision finale fut de nouveau différée.

Pendant que les Anglais s'occupaient de l'établissement d'Halifax et que les Acadiens s'alarmaient à la suite de la proclamation de Cornwallis, les Français occupèrent un emplacement dominant l'isthme de Chignectou sur la limite actuelle de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Ce territoire était encore peuplé par les Acadiens, bien que la question de sa possession par la France ou l'Angleterre n'eût pas été tranchée. Les Français commencèrent à construire le fort Beauséjour et encouragèrent les Acadiens à se joindre à eux dans l'isthme. Afin d'exercer une certaine surveillance sur les Acadiens et d'arrêter les incursions des Français et des Indiens, on transporta d'Annapolis aux Mines un blockhaus qu'on entourait d'une enceinte triangulaire palissadée.

Au printemps de 1750, les Acadiens demandèrent l'autorisation de quitter la Nouvelle-Écosse. Le gouverneur Cornwallis, se rendant compte que la décision des Acadiens avait été influencée par les Français et craignant l'avantage stratégique que le départ des Acadiens donnerait aux Français, refusa en disant que des passeports ne seraient pas émis jusqu'à ce que « la paix et la tranquillité fussent rétablies dans la province ».



Au début de 1750, les Anglais commencèrent à établir leur autorité sur leur territoire de l'isthme de Chignectou. Avant l'occupation anglaise, le village acadien de Beaubassin, comptant environ 100 bâties, fut détruit par les Indiens Micmacs commandés par l'abbé Le Loutre, missionnaire français chez ceux de ces indigènes qui vivaient dans le territoire français de l'isthme. Les habitants du village s'enfuirent et se réfugièrent dans le fort

Beauséjour. Les troupes anglaises, se trouvant en face d'un pays dévasté et de la supériorité écrasante des Français, se retirèrent jusqu'en septembre, et érigèrent alors le fort Lawrence sur l'emplacement du village de Beaubassin détruit par les flammes.

Les Acadiens demeurèrent en paix dans la Nouvelle-Écosse durant les quatre années qui suivirent. Les autorités n'exigèrent pas de serment d'allégeance sans réserve et les Acadiens commencèrent à se sentir plus en sécurité. Ils s'adonnèrent à leurs travaux agricoles ordinaires avec vigueur et enthousiasme, et fournirent du grain et du bétail en quantité suffisante pour toute la colonie.

Le 2 juin 1755, une troupe de 2,000 volontaires de la Nouvelle-Angleterre assiégea le fort Beauséjour. Pendant que la place forte française et sa petite garnison mal préparée attendaient l'attaque, une troupe de soldats anglais perquisitionna dans le village de Grand-Pré et saisit une quantité d'armes et de munitions qui se trouvaient dans les habitations. Quelques jours plus tard tous les Acadiens de la Nouvelle-Écosse reçurent l'ordre de remettre leurs armes à feu, dont ils se servaient pour la chasse et leur protection, sans quoi ils seraient traités comme rebelles. En conformité de cet ordre, les Acadiens remirent leurs fusils et pistolets.

Plus tard, ils protestèrent contre cet ordre auprès du gouverneur Lawrence. Dans leur pétition ils soutinrent qu'ils ne pouvaient se dispenser de leurs fusils pour défendre leurs familles et leur bétail contre les animaux maraudeurs et que le fait d'être désarmés n'était «qu'une faible garantie de notre fidélité». Le gouverneur Lawrence ne répondit que le 3 juillet. Dans l'entretemps, la garnison française au fort Beauséjour avait capitulé et avait été transportée à la forteresse française de Louisbourg dans l'île du Cap-Breton.

Dans les opérations militaires de grande envergure, afin d'obtenir la maîtrise du littoral atlantique, l'attitude des Acadiens constituait un facteur décisif. Si les liens du sang étaient plus forts que la neutralité, la position militaire des Anglais pouvait devenir intenable. C'est dans cette conjoncture que les Acadiens envoyèrent des délégués à Halifax. Le gouverneur leur fit savoir que, s'ils désiraient faire preuve d'obéissance envers les Anglais, ils devaient immédiatement prêter le serment d'allégeance. Ils répondirent qu'ils ne pouvaient pas prêter serment sans consulter leurs gens, mais on leur demanda de faire serment dans les vingt-quatre heures. Le lendemain, ils refusèrent et furent en conséquence jetés en prison. Après que les Acadiens eurent été sommés de choisir entre prêter serment et être expulsés de la Nouvelle-Écosse, cent délégués acadiens répondirent au gouverneur Lawrence, le 25 juillet, qu'ils ne prêteraient pas un serment d'allégeance qui ne les exempterait pas de porter les armes. Le second groupe de délégués fut mis en état d'arrestation et emprisonné. Une semaine plus tard, le gouverneur Lawrence donna à ses commandants militaires à Beauséjour, Piziquid et Annapolis, l'ordre de faire des préparatifs en vue de l'expulsion de la population acadienne de la Nouvelle-Écosse.

## LE GRAND DÉRANGEMENT

Le colonel John Winslow reçut ses ordres pendant qu'il était au fort Beauséjour. Avec 300 hommes, il s'embarqua pour Grand-Pré et occupa le village le 15 août. Il choisit l'église de Grand-Pré comme quartier général après avoir donné aux Acadiens l'ordre d'enlever tous les objets sacrés. Les soldats de la Nouvelle-Angleterre dressèrent leurs tentes dans la cour de l'église, tandis que leur commandant choisit comme logement la maison du curé qui était inoccupée depuis le 4 août, date de l'emprisonnement de ce prêtre.

Jusqu'au 2 septembre, à Grand-Pré et dans les autres groupements acadiens, régna un calme lourd d'inquiétudes. Les soldats circulaient librement dans les villages, les Acadiens approvisionnaient l'intendance, mais la moisson ne se faisait pas et dans les maisons les gens songeaient avec tristesse à ce que présageaient l'occupation de leur église bien-aimée, l'arrestation de leur curé et l'emprisonnement de leurs délégués à Halifax. Lorsque tous les hommes et tous les adolescents de 10 ans et plus reçurent l'ordre, le 2 septembre, de se rassembler dans l'église de Grand-Pré dans les trois jours, la population inquiète s'accorda à reconnaître qu'il n'y avait qu'une seule chose à faire: observer intégralement cet ordre.

Le sort des Acadiens était dans les mains du colonel de milice de la Nouvelle-Angleterre, qui siégeait à une table dans l'église de Grand-Pré, en l'après-midi du 5 septembre. Stupéfaits, les 418 Acadiens, hommes et adolescents, entendirent les ordres du gouverneur Lawrence lus par le colonel Winslow:

*«MESSIEURS,—j'ai reçu de Son Excellence le gouverneur Lawrence, les instructions du roi, que j'ai entre les mains. C'est par ses ordres que vous êtes assemblés pour entendre la résolution finale de Sa Majesté concernant les habitants français de cette sienne province de la Nouvelle-Écosse où depuis près d'un demi-siècle vous avez été traités avec plus d'indulgence que ses autres sujets dispersés dans ses États. Vous savez mieux que tout autre quel usage vous avez fait d'une telle bonté.*

*Le devoir que j'ai à remplir, quoique nécessaire, m'est très désagréable et contraire à ma nature et à mon caractère, car je sais que cela vous affligera puisque vous possédez comme moi la faculté de sentir.*

*Mais il ne m'appartient pas de m'élever contre les ordres que j'ai reçus; je dois m'y conformer. Ainsi, sans autre hésitation, je vais vous faire connaître les instructions et les ordres de Sa Majesté, qui sont que vos terres et vos maisons et votre bétail et vos troupeaux de toutes sortes, sont confisqués au profit de la couronne, avec tous vos autres effets, excepté votre argent et vos mobiliers, et que vous-mêmes vous devez être transportés hors de cette province.*

*Les ordres péremptoires de Sa Majesté sont que tous les habitants français de ces districts soient déportés; et grâce à la bonté de Sa Majesté, je dois vous accorder la liberté d'emporter votre argent, et autant de vos effets que possible, sans encombrer les navires qui doivent vous transporter. Je ferai tout en mon pouvoir pour que ces effets soient laissés en votre possession, que vous ne soyez pas molestés en les emportant, et que chaque famille soit réunie dans le même navire, afin que cette déportation qui, je le comprends, doit vous causer de grands ennuis, vous soit rendue aussi douce que le service*

*de Sa Majesté peut le permettre. J'espère que, quelles que soient les parties du monde où le sort va vous jeter, vous serez des sujets fidèles, et un peuple paisible et heureux.*

*Je dois aussi vous informer que c'est le plaisir de Sa Majesté que vous soyez retenus sous la garde et la surveillance des troupes que j'ai l'honneur de commander.»*

«Ils furent profondément bouleversés, déclara le colonel Winslow dans son journal, bien que je sois d'avis qu'ils ne s'imaginaient pas qu'ils seraient réellement déportés.»

Le projet de déportation fut mis à exécution dans les autres groupements acadiens, mais il ne rencontra pas la même docilité partout. Dans les villages de Chignectou, les Acadiens firent généralement fi des ordres et s'enfuirent dans les bois. Dans la région qui est maintenant le Nouveau-Brunswick, un détachement anglais incendia le village de Chipody et mit le feu au village de Petitcodiac. Pendant l'assaut contre Petitcodiac, les Acadiens, rendus furieux par la destruction de leur église vénérée, attaquèrent et tuèrent ou blessèrent 29 soldats. Plusieurs des Acadiens de Cobequid (Truro) se sauvèrent dans l'île Saint-Jean, maintenant l'île du Prince-Édouard. A Piziquid et à Annapolis, cependant, il n'y eut pas de résistance.

Les transports qui devaient servir à mener en exil les Acadiens de Grand-Pré arrivèrent lentement. En date du 7 septembre, il y avait cinq navires dans le bassin des Mines, moins de la moitié du nombre requis. Le colonel Winslow y fit embarquer 250 des prisonniers, choisissant les jeunes gens. La séparation de ces hommes de leurs pères et frères suscita de l'angoisse, et ce fut un triste défilé qu'escortèrent les soldats, baïonnette au canon, sur le parcours d'un mille et demi jusqu'au lieu d'embarquement sur la rivière Gaspareau. Une fois ces prisonniers embarqués, les soldats amenèrent quatre-vingt-dix hommes mariés vers les transports en rade. Ces hommes furent gardés à bord des navires jusqu'à l'embarquement final en octobre, mais on permit à leurs familles de les visiter quotidiennement.



Le dernier embarquement des Acadiens des Mines commença le 8 octobre. «Commencé, rapporte le colonel Winslow, à embarquer les habitants qui s'en allèrent de mauvaise grâce et à regret, les femmes en grande détresse portant leurs enfants dans leurs bras, d'autres portant leurs vieux parents dans des charrettes, avec tous leurs biens et avançant dans un grand désordre, le tout présentant une scène de désolation et de tristesse.»

Durant vingt-neuf jours, les Acadiens montèrent dans les bâtiments de transport après avoir franchi l'étape tragique qui les menait au lieu d'embarquement sur la Gaspereau. Finalement, le 27 octobre, une flotte de quatorze navires fit voile, emportant autant d'Acadiens qu'on pouvait en entasser sous les ponts. Des autres points de rassemblement à Annapolis-Royal, à Beauséjour et dans la baie Cobequid, des bâtiments étaient partis plus tôt emportant les Acadiens d'autres régions.

Au moins 6,500 Acadiens furent envoyés en exil durant l'année 1755. Ils laissaient derrière eux leurs maisons, dont la plupart furent incendiées par les soldats, leur bétail, leurs récoltes et une grande partie de leurs biens. En 1758, après la capture de Louisbourg, les Acadiens qui s'étaient réfugiés sur l'île du Prince-Édouard furent transportés ailleurs. Les déportations se poursuivirent durant plus de huit ans et atteignirent 14,000 Acadiens. En 1763, lors de la signature du traité de paix entre l'Angleterre et la France, il ne restait plus que 2,000 Acadiens en Nouvelle-France.

Le déracinement soudain d'une population hors d'un pays qu'elle habitait depuis un siècle, la perte de ses terres et de ses maisons et le bannissement vers des régions éloignées étaient de pénibles épreuves, mais elles auraient pu être supportables si la misère des Acadiens n'avait pas été aggravée par la séparation des familles et leur dispersion dans des pays qui n'étaient pas préparés à les recevoir et étaient peu disposés à les accepter.

De toutes les colonies américaines, seul le Connecticut avait été averti de l'arrivée des Acadiens et avait fait quelques préparatifs. La Virginie refusa d'accepter les 1,500 déportés qui devaient être débarqués là, et ils furent transportés en Angleterre. Boston en reçut 2,000, New-York 200, et le Connecticut 300, les autres furent répartis par toute la Pennsylvanie, le Maryland, la Caroline du Nord et du Sud, et la Georgie. On accorda fort peu d'hospitalité aux «Français neutres» sans le sou, tout désorientés, qui s'exprimaient dans une langue étrangère et observaient les rites d'une religion mal vue. A la plupart des endroits, ils furent reçus avec méfiance et mépris.

Quatre navires n'arrivèrent jamais à leur destination. L'un d'eux sombra dans une tempête, et deux autres furent poussés par les vents vers Saint-Domingue où les Acadiens furent abandonnés. Le quatrième bâtiment fut saisi par les Acadiens et dirigé vers la rivière Saint-Jean dans le Nouveau-Brunswick. Ils y rencontrèrent de leurs congénères qui avaient échappé à la déportation.

Les Acadiens de l'île du Cap-Breton et de l'île du Prince-Édouard furent déportés après la prise de Louisbourg par les Anglais en 1758. On les transporta en France et en Angleterre. A la suite de la signature de la paix en 1763, tous les Acadiens vivant en Angleterre furent envoyés en France et, sauf 400 qui s'installèrent à Belle-Isle-en-Mer dans la Bretagne, où ils formèrent une colonie acadienne qui existe encore, cette population fut dispersée dans toutes les parties du pays. Plus tard, quelques-uns de ces Acadiens allèrent s'établir à Saint-Domingue, dans la Guinée française, aux îles Sous-le-Vent et aux îles Falkland.





Ce ne fut que dans la colonie française de la Louisiane que les Acadiens formèrent un établissement permanent et prospère. Soutenue par l'arrivée d'autres Acadiens de Saint-Domingue, de la Guinée, de la Nouvelle-Angleterre et de la France, la colonie acadienne du Mississipi se développa et elle forme aujourd'hui un élément distinct dans l'État de la Louisiane. Les descendants des «Français neutres», appelés «Cajuns» (une corruption du mot «Acadiens»), y comptent maintenant plus de 55,000 âmes.

La dispersion des Acadiens dans toutes les parties du monde ne fit pas disparaître la population acadienne du Canada. De fait, quelques-uns



échappèrent à la déportation en se réfugiant dans les bois au Canada et ils y demeurèrent cachés pendant plusieurs années. A la fin de la guerre entre l'Angleterre et la France en 1763, environ 2,000 Acadiens revinrent des États-Unis et s'établirent en Nouvelle-Écosse. De petits groupes suivirent dans les années subséquentes. On ne possède pas, à des fins d'étude, des chiffres exacts quant au nombre d'Acadiens qui s'installèrent dans différentes parties du Canada, mais il est possible

que, en 1770, au moins 4,000 Acadiens et leurs descendants vivaient dans les provinces Maritimes, à Gaspé, aux îles de la Madeleine, à Terre-Neuve, et dans les îles françaises de Saint-Pierre et Miquelon, et quelque 3,500 dans la province de Québec. On trouve aujourd'hui des descendants d'Acadiens dans les comtés de Digby et de Yarmouth en Nouvelle-Écosse, à Chezzetcook près d'Halifax, ainsi que dans l'île du Cap-Breton, au Nouveau-Brunswick, dans l'île du Prince-Édouard et le Québec. Malgré toutes leurs infortunes, les Acadiens forment un groupement distinct et homogène qui conserve plusieurs des coutumes qui caractérisaient les gens des Mines, de Beaubassin, d'Annapolis, de Cobequid et de Piziquid.

*Nota.*—Parmi les autres parcs historiques nationaux qui se rapportent à l'histoire des Acadiens, on compte Port-Royal et Fort-Anne, tous deux dans la région d'Annapolis-Royal, Fort-Beauséjour à peu près à mi-chemin entre Sackville (Nouveau-Brunswick) et Amherst (Nouvelle-Écosse) et la forteresse de Louisbourg, près de Sydney, dans l'île du Cap-Breton (Nouvelle-Écosse).

*Les photos de la présente publication nous ont été aimablement  
communiquées par l'Office de tourisme de la Nouvelle-Écosse.*

**Imprimé au Canada**

